

EURÉKA !

## Nouveau concours d'entrée à l'ENA réservé aux docteur.e.s

Vous êtes titulaire d'un diplôme de doctorat ? Venez découvrir les modalités d'inscription et le programme de ce nouveau concours d'entrée à l'ENA.

Un [arrêté du 31 octobre 2018 du ministère de l'Action et des Comptes publics](#), publié au Journal officiel samedi 10 novembre, fixe "les règles d'organisation générale, la nature, la durée, les coefficients et le programme des épreuves du concours externe spécial d'entrée à l'École nationale d'administration réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat". Cet arrêté, divulgué par AEF info le 22 octobre dernier, précise le [décret du 14 septembre 2018](#) qui institue, à titre expérimental ce nouveau concours externe spécial d'entrée à l'ENA pour les docteurs.

[+ L'info sur le site de l'ENA](#)

Extraits du dossier de presse :

### L'École nationale d'administration ouvre un concours pour les docteurs des Universités

Le décret signé par le Premier ministre instituant à titre expérimental un concours externe spécial d'entrée à l'École nationale d'administration réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat a été publié le 16 septembre 2018 au Journal Officiel. La création de ce concours avait reçu l'avis favorable du conseil d'administration de l'ENA et du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État.

#### L'ENA recrute actuellement ses élèves par la voie de trois concours :

- un concours réservé aux étudiants diplômés au moins du grade de licence ;
- un concours réservé aux agents publics ayant plus de quatre années d'ancienneté ;
- un concours réservé aux personnes ayant une expérience professionnelle, associative, syndicale ou élective, de plus de huit années.

À partir de l'année 2019, l'ENA ouvrira, à titre expérimental pendant cinq ans, un quatrième concours réservé aux personnes titulaires du diplôme de doctorat. Ce concours comprendra trois spécialités : sciences de la matière et de l'ingénieur ; sciences de la vie ; sciences humaines et sociales. Chaque année, un arrêté du ministre chargé de la Fonction publique précisera dans quelle spécialité est ouvert ce concours.

Ce concours comprendra une épreuve d'admissibilité (note sur dossier) et deux épreuves d'admission (entretien avec le jury et épreuve d'anglais sur un sujet d'actualité européenne et internationale).

Le directeur de l'ENA, Patrick Gérard, souhaite qu'avec ce concours « l'ENA diversifie le profil intellectuel de ses élèves et accueille en particulier des personnes ayant fait déjà reconnaître leur excellence dans les disciplines scientifiques par un travail de recherche de très haut niveau ». Les arrêtés fixant la liste des spécialités susceptibles d'être offertes en 2019 ainsi que la nature, la durée, les coefficients et le programme des matières des épreuves d'admissibilité et d'admission seront publiés au Journal officiel dans les prochaines semaines.

[+ Le dossier de presse](#)

### Les modalités du concours « Docteurs »

**Le nouveau concours externe peut être ouvert dans les trois spécialités suivantes : sciences de la matière et de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, sciences de la vie.**

Chaque année, un arrêté du ministre chargé de la Fonction publique précisera dans quelle spécialité est ouvert ce concours. L'école communiquera également sur la spécialité retenue pour l'année suivante. En 2019, la spécialité sur laquelle porte le concours est sciences de la matière et de l'ingénieur. Trois places devraient être ouvertes, s'ajoutant aux places offertes aux trois autres concours (externe, interne et 3e concours).

## Un écrit d'admissibilité

Le candidat est invité à conseiller un décideur public sur une situation complexe. Il s'agira d'une épreuve de rédaction d'une note d'analyse et de propositions à partir d'un dossier de 25 pages maximum d'une durée de 5 heures (coefficient 6).

Pour les **sciences de la matière et de l'ingénieur** le programme porte sur les connaissances scientifiques et la capacité à identifier les questions auxquelles les sciences peuvent apporter une réponse, les statistiques au service de la décision publique, l'évolution scientifique et l'évolution sociale. Les candidats devront être en capacité d'éclairer la décision publique et son évaluation dans les domaines suivants : ressources naturelles, qualité et protection de l'environnement, risques, politique et sécurité industrielles, politique nucléaire, technologie de l'information et de la communication.

Pour les **sciences humaines et sociales**, les domaines concernés sont le cadre institutionnel, les sociétés et l'act public, les grands enjeux internationaux, les questions économiques, les finances publiques, le traitement et l'analyse des données quantitatives.

Pour les **sciences de la vie**, les candidats devront être en capacité d'éclairer la décision publique et son évaluation dans les domaines suivants : spécificité du monde vivant, santé, enjeux des évolutions de la démographie en France et dans le monde, biotechnologie, micro et nano technologie, bioéthique.

## Épreuves d'admission

### Un entretien

Il s'agit d'un entretien permettant, à partir d'un dossier présentant son expérience professionnelle et ses travaux de recherche, d'apprécier les aptitudes, les motivations, le parcours et les réalisations du candidat ainsi que son aptitude à mobiliser, dans un environnement professionnel, les connaissances et compétences acquises pour l'accomplissement des fonctions confiées aux corps recrutant par la voie de l'ENA.

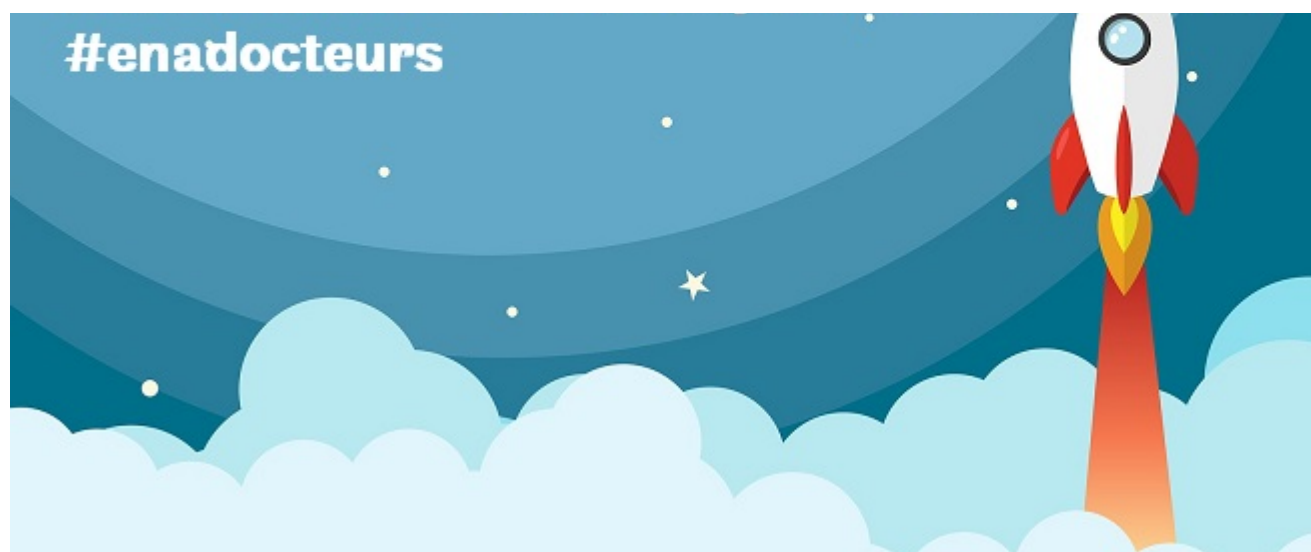
L'entretien débute par un exposé liminaire d'au plus 10 minutes permettant au candidat de se présenter et d'évoquer son parcours ainsi que ses travaux universitaires. Il se poursuit par des échanges portant notamment sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche. L'entretien peut donner lieu à des cas pratiques ou à des mises en situation professionnelles en lien avec les fonctions confiées aux corps recrutant par la voie de l'École nationale d'administration.

Le candidat est également interrogé sur son aptitude à inscrire son activité dans le cadre général des institutions politiques et administratives françaises et européennes (durée 1h, dont un exposé de dix minutes ; coefficient 4).

### Une épreuve orale en langue anglaise

Cette épreuve comporte la lecture d'un extrait et le commentaire d'un texte de 600 mots environ ayant pour sujet l'actualité européenne et internationale, suivis d'une conversation avec le jury (15 min de préparation + 30 min, coefficient 2).





15 février 2019

26 août 2019

## Spécialités

Le concours 2019 sera ouvert aux titulaires d'un doctorat en **sciences de la matière et de l'ingénieur**.

Le concours 2020 sera ouvert aux titulaires d'un doctorat en **sciences humaines et sociales**.

## Calendrier

**Dates d'inscription** : mi-février à mi-avril 2019

**Épreuve d'admissibilité** : lundi 26 août 2019

## Contact presse

Édith Berger

Cheffe de cabinet du directeur de l'ENA, chargée des relations presse

+ 33 (0)3 69 20 48 94

[edith.berger@ena.fr](mailto:edith.berger@ena.fr)